



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28-10-2025

L'an deux mille vingt-cinq, à 16h00

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 4
- Votants 4
- Absents 2
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia absente non excusée
- BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie absente non excusée.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël a été nommé secrétaire de séance.

Date de Convocation : 24-10-2025

Date d'affichage : 24-10-2025

Objet : D-2025-10-05: Les vignes des écoles :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet intitulé « Les vignes des écoles ». Il rappelle que la commune de La Roque-en-Provence est lauréate avec les communes de Touët-sur-Var et Châteauneuf-Grasse et la SCIC des Ferrages d'un projet en Émergence de la Région Sud PACA dont l'objectif est de produire du raisin de table sous ombrières photovoltaïques en vue de fournir les cantines scolaires. La phase d'Émergence a permis de caractériser les parcelles agricoles identifiées pour le projet et de vérifier que les conditions agronomiques étaient réunies pour une culture de raisin. Une analyse physico-chimique des sols et une étude des conditions de culture ont confirmé les potentialités du parcellaire. Les Architecte/ Paysagiste Conseils de l'État ont préconisé de cultiver les vignes sans ombrières photovoltaïques, afin de préserver le paysage de restanques dans le périmètre protégé de l'église Ste Pétronille

Les trois communes partenaires ont proposé des terres agricoles toutes favorables à la production de raisin. Elles s'appretiennent à déposer un dossier au titre du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER), afin de passer en phase opérationnelle.

006-210601076-20251028-D-2025-10-05-DE
Reçu le 30/10/2025

Le partenariat est composé de 3 communes (La Roque-en-Provence, Touët-sur-Var, Châteauneuf-Grasse (chef de file)), de l'association AGRIBIO 06 qui regroupe des agriculteurs en agriculture biologique, de la SCIC des Ferrages qui est productrice agricole mais aussi distributrice auprès des cantines scolaires.

La commune de La Roque-en-Provence a identifié des parcelles communales au lieu-dit Les Vignes, fortement embroussaillées qu'il s'agit de remettre en culture et de planter en vigne pour du raisin de table. Les travaux prévus sont : débroussaillage, enlèvement des arbres, sortie des bois et du racinaire, reprise des murets de restanques, pose d'une clôture, pose de palissage des ceps, plantation de vignes, achat de matériel agricole, achat d'une chambre froide pour conserver le raisin. La commune prévoit également d'être accompagnée d'un point de vue technique pour la phase de remise en état du terrain, de plantation et de suivi du plantier. Elle envisage également dans le cadre du projet un volet communication composé de petits films qui capteront l'évolution du paysage et d'un dépliant pour communiquer et capitaliser sur le projet.

Une partie du travail de remise en état sera assurée par du personnel communal ; le temps de travail pouvant être financé par le projet FEADER.

Les différents partenaires ont établi des devis et évalué des temps de travaux afin de présenter un projet, dont la durée est de 3 années (août 2025-août 2028). Son montant s'élève à : 728 667.62 euros avec une prise en charge par le dossier FEADER estimée à 435 593.86 euros.

Concernant La Roque-en-Provence, le montant des travaux, investissements et rémunérations s'établit à : 183 162.00 euros. Le dossier FEADER permet une prise en charge de 40 % des coûts d'investissements et de 80 % des prestations de service, de la communication et de l'accompagnement technique. Le coût des salaires est forfaitaire : 35 € / heure + 15 % de 35€ pour les coûts indirects et + 5 % de 35€ pour les frais de déplacements.

Pour la commune de La Roque-en-Provence, la prise en charge par le dossier FEADER s'établit selon les prescriptions du dossier à : 30 240.00 euros.

La commune pourra compléter le financement des investissements par une demande de subvention complémentaire au Département, afin de porter à 80 % le soutien financier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- APPROUVER le projet « Les Vignes des écoles » et sa mise en œuvre,
- APPROUVER le plan de financement joint,
- SOLLICITER les subventions auprès du FEADER,
- SOLLICITER des subventions complémentaires pour la partie investissements.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ les jours, mois et an susdits.

AR Prefecture

006-210601076-20251028-D_2025_10_05-DE
Reçu le 30/10/2025

PROJET : Les Vignes des écoles

PLAN DE FINANCEMENT :

Montants des dépenses :

- Investissements – production : 89 070.00€
 - Investissements – conditionnement : 10 560.00 €
 - Prestations de service – remise en production : 36 000.00 €
 - Prestations de service – accompagnement technique : 13 790.40€
 - Prestations de service – communication : 3 960 €
 - Frais de Rémunération : 186 620.40 €
- Soit un total des dépenses de : 183 162.00 €

La prise en charge par le FEADER s'établit selon les prescriptions du dossier, comme suit :

- Investissements - production : 40 % de la dépense soit : 35 628.00€
- Investissement – conditionnement : 40 % de la dépense soit : 4 224.00€
- Prestations de service – remise en production : 80 % de la dépense soit : 28 800 €
- Prestations de service – accompagnement technique : 80 % de la dépense, soit : 13 432.32 €
- Prestations de service – communication : 80 % de la dépense, soit : 3 168 €
- Frais de rémunération forfaitaire de : 24 192 €

Soit un total de prise en charge du FEADER de : 109 444. 32 €

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE" around the perimeter and the year "1860" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms.

AR Prefecture

006-210601076-20251028-D_2025_10_05-DE
Reçu le 30/10/2025